

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1421

présenté par

Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la fin de l'alinéa 60, substituer aux mots :

« souhaite contribuer à l'édification d'un pilier de défense européen solide. »

les mots :

« s'engage à renforcer la politique de défense et de sécurité commune afin de garantir l'autonomie stratégique de l'Europe et un partenariat transatlantique équilibré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe "Écologiste-NUPES" précise les objectifs de la France : notre pays s'engage activement en faveur de l'autonomie stratégique européenne. Cela souligne notre détermination à voir l'Europe devenir un acteur de défense autonome et fort.

L'UE doit être capable de défendre ses propres intérêts et de prendre des décisions indépendantes en matière de défense et de sécurité, sans remettre en question notre engagement envers l'OTAN.